



Guide des éditeurs

Formulaire de collecte du QF

Introduction : description du service

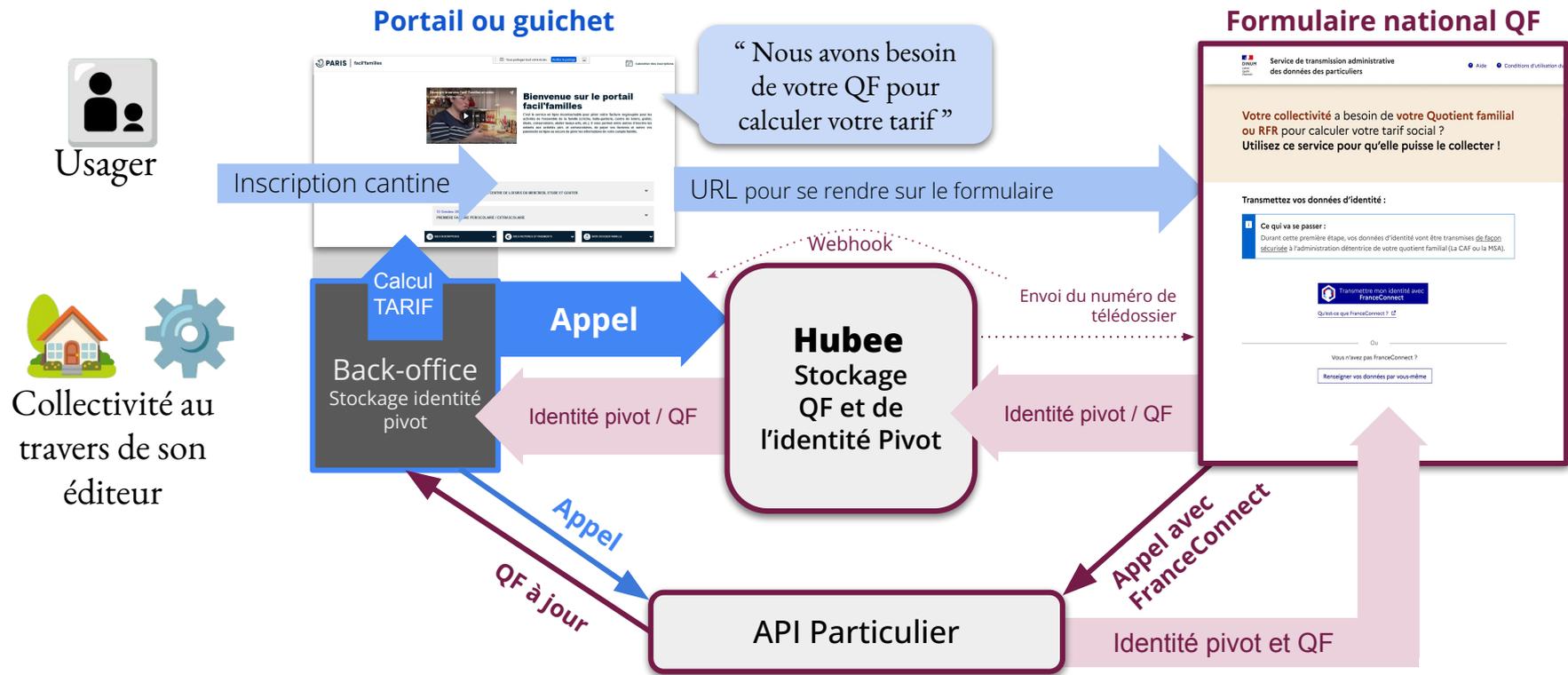
1. [Les étapes pour intégrer le service dans votre logiciel](#)
2. [Vos collectivités clientes demandent une habilitation](#)
3. [Ajout des droits d'accès de vos clients dans votre logiciel](#)
4. [Rendre accessible le formulaire QF aux usagers finaux](#)
5. [Réconcilier les identité entre le formulaire QF et votre logiciel](#)
6. [Prolongement des accès : guide pour vos clients](#)
7. [Gestion du support des usagers finaux](#)



Introduction :

Description du service

Schéma d'explication du service



Zoom : Parcours pour les usagers



L'utilisateur final accède au service **via FranceConnect**.

1/ Se FranceConnecter

Service de transmission administrative des données des particuliers

Vous allez vous connecter en tant que : **Henri Bernard**

Transmettez vos données d'identité :

Ce qui va se passer : Durant cette première étape, vos données d'identité vont être transmises de FranceConnect à l'administration détentrice de votre quotient familial (La CAF ou la MSA).

Transmettez vos données d'identité avec FranceConnect

2/ Relire les informations

Service de transmission administrative des données des particuliers

Service de transmission du quotient familial à Chatillon en Bois - 26410

Voici les données reçues de la CAF et qui seront transmises à Chatillon en Bois :

- Votre quotient familial CAF du mois en cours (mars 2024) : 650
- Identité de votre partenaire : LEOUIS Alexia, dite "Loulou", née le 10/04/1987
- Identité enfant 1 : LEOUIS Marcel, né le 02/03/2002
- Identité enfant 2 : LEOUIS Julie, née le 04/06/2005

Retour

3/ Accepter l'envoi

Service de transmission administrative des données des particuliers

Service de transmission du quotient familial à Chatillon en Bois - 26410

Finir la démarche :

Ce qui va se passer : En terminant la démarche, les données personnelles vont être transmises à Chatillon en Bois. Chatillon en Bois conservera vos données d'identité pour renouveler la collecte de votre quotient familial et se mettra à jour automatiquement, tant que vous ou les membres de votre famille êtes concernés par une démarche auprès de la commune. Vous bénéficiez ainsi toujours du service le plus adapté à vos ressources, sans nouvelle démarche. En savoir plus sur la gestion de vos données personnelles.

Retour

Terminer la démarche Vos données seront transmises à Chatillon en Bois

4/ Confirmation et Retour sur le site de la commune

Service de transmission administrative des données des particuliers

Vos informations ont bien été transmises à Chatillon en Bois - 26410.

Fin de la démarche !

💡 Pour les usagers n'ayant pas FranceConnect, prévoir de vous brancher à l'API Particulier directement

Les différents acteurs et leur rôle

API Particulier

Opérateur du service et API

Ce service, de la Direction Interministérielle du numérique, administre le bouquet API Particulier et opère ce service.

Rôle dans ce projet :

- Votre point de contact privilégié :
 - pour mettre en place ce service
 - en cas de problème
- Interlocuteur de vos collectivités clientes pour :
 - Instruire leur demande d'habilitation ;
 - Valider leur demande de renouvellement d'accès aux données
- API qui permettra de mettre à jour les quotients familiaux à part des identités pivots récupérées.

Datapass

Outil d'habilitation

Ce service, de la DINUM, met à disposition l'outil Datapass permettant de délivrer des habilitations à accéder à des données.

Rôle dans ce projet :

- Vos collectivités clientes vont utiliser Datapass pour déposer leur [demande d'habilitation](#).
- Un formulaire pré-rempli dédié à votre logiciel sera configuré avec vous pour accélérer le processus d'habilitation de vos collectivités clientes.

Hubee

Espace de stockage

Les données des usagers finaux obtenues à partir du formulaire de transmission du QF seront stockées dans Hubee.

Rôle dans ce projet :

- Espace de stockage de la donnée que votre logiciel va interroger
- Transmission de Webook à chaque création de dossier pour vous permettre d'interroger API Particulier au bon moment



1. Les étapes pour **intégrer le service** **dans votre logiciel**

1.a. Prendre contact avec API Particulier

Pour proposer le formulaire QF à vos collectivités clientes, vous devez prendre contact avec API Particulier qui est l'interlocuteur principal de ce service.

Contactez API Particulier à cette adresse :

api-particulier@api.gouv.fr

1.b. Concevoir le formulaire pré-rempli avec API Particulier

Après votre prise de contact avec API Particulier, la première étape consiste à **concevoir le formulaire pré-rempli Datapass adapté à votre logiciel éditeur** et qui permettra à vos collectivités clientes de s'habiller beaucoup plus rapidement et en quelques clics !

Pour ce faire, il vous faut compléter ce formulaire :

<https://form.typeform.com/to/OJ4rkf5Z>

L'équipe API Particulier créera alors le formulaire et le validera avec vous.

Les informations qui vous seront demandées :

- une adresse e-mail "Contact technique" qui sera renseignée dans toutes les habilitations de vos collectivités clientes
- les API de l'API Particulier que votre logiciel éditeur intégrera.

1.c. Intégration technique de Hubee (1/3)

Création de compte sur Hubee

** Si vous êtes déjà connecté à Hubee, vous n'avez pas besoin de cette étape 1.c.*

Suite à la prise de contact avec API Particulier, Hubee va créer un compte pour votre organisation, en utilisant l'adresse e-mail "contact technique" que vous aurez déterminé en [1.b.](#)

Cette création de compte est manuelle. Vous aurez simplement à définir un mot de passe.

Par la suite, chaque demande d'habilitation au service de la part de vos collectivités clientes, sera automatiquement rattachée à votre organisation sur Hubee, puisque votre adresse mail sera en contact technique.

1.c. Intégration technique de Hubee (2/3)

Mise en place technique

** Si vous êtes déjà connecté à Hubee, vous n'avez pas besoin de cette étape 1.c.*

Un guide technique est disponible sur le dépôt public du projet:

<https://github.com/etalab/formulaire-qf/wiki/guide-editeur-hubee>

1.c. Intégration technique de Hubee (3/3)

Mise en place des webhooks

** Si vous êtes déjà connecté à Hubee, vous n'avez pas besoin de cette étape 1.c.*



Cette fonctionnalité n'est pas encore disponible



2. Vos collectivités clientes **demandent une habilitation**

2.a. Transmettre l'URL du formulaire Datapass à vos collectivités clientes

Vous et API Particulier avez conçu un formulaire d'habilitation Datapass dédié pour votre logiciel éditeur.

Transmettez l'URL du formulaire Datapass d'habilitation à vos clients souhaitant mettre en place le formulaire national de transmission du QF.

Vous avez perdu l'URL de votre modèle Datapass pré-rempli ?

Écrivez au support api-particulier@api.gouv.fr.

2.b. La collectivité complète la demande d'habilitation Datapass

Lors de sa demande d'habilitation, elle aura besoin des informations suivantes :

- **Son numéro de SIRET**
- **Une délibération** mentionnant que sa politique tarifaire se base sur le quotient familial CAF/MSA.
- **Les personnes clés du projet :**
 - **Contact demandeur**
Celui qui dépose la demande d'habilitation.
 - **Contacts du DPD**
Pour le traitement des données personnelles, ce contact doit être distinct du contact métier et du responsable de traitement (souvent le maire pour une commune). [Consulter cette page de la Cnil pour en savoir plus.](#)



Dans cette demande, le contact technique n'est pas demandé à la collectivité, car il est déjà pré-rempli, c'est vous en tant qu'éditeur !

2.c. Confirmation de l'habilitation (1/2)

Mail envoyé par API Particulier

De : API Particulier

À : Contact demandeur (collectivité)

Cc : Contact technique (vous en tant qu'éditeur)

Informations transmises :

- Demande d'habilitation API Particulier validée
- Lien vers le jeton API Particulier

Actions attendues :

- **De la part de la collectivité :**
AUCUNE
- **De votre part en tant qu'éditeur :**
[Récupérer le jeton API Particulier pour l'intégrer dans votre logiciel](#) et permettre ainsi la mise à jour du QF à partir de l'identité pivot

2.c. Confirmation de l'habilitation (2/2)

Mail envoyé par Hubee

De : Hubee

À : Contact demandeur (collectivité)

En tant qu'éditeur, vous n'êtes pas en copie.



Informations transmises :

Demande de création de mot de passe

Actions attendues :

- **De la part de la collectivité :**
La collectivité peut ignorer ce mail, elle n'a pas besoin de mot de passe car elle recevra le QF par votre logiciel.
- **De votre part, en tant qu'éditeur :**
Prévenir la collectivité qu'elle n'a rien à faire si elle reçoit le mail. Lui préciser, que comme décrit dans les CGU qu'elle a signées, elle reste responsable de son compte Hubee.



3. Ajoût les droits d'accès de vos clients dans votre logiciel

3.a. Récupérer les credentials Hubee

Une fois le mail de confirmation de l'habilitation reçu, vous pouvez récupérer le jeton Hubee de la collectivité depuis votre espace sur [Hubee](#) :

1. Sur Hubee, vous arrivez sur la vue "Administration des abonnements"

Opérateur	Démarche	Service	N° Datapass	Modalité d'accès	Editeur	Statut	Date d'activation	Date de suspension
Direction de l'Information Légale et Administrative	DACIRORG - Demande d'Agrément Crédit Impôt Recherche - Organisme de recherche	COMMUNE DE MAJASTRES	0	PORTAIL	EDITEUR TEST	✓	24/07/2023	-/-
Direction Générale de la Santé	CERTDC - Certificat de décès électronique	COMMUNE DE BELLEY	14632	API	EDITEUR TEST	✓	30/03/2021	-/-

2. Ouvrez l'abonnement de votre client en cliquant sur le stylo

3. Copiez les credentials pour les ajouter dans le logiciel

MODALITÉ D'ACCÈS

PORTAIL API

Utilisez ces paramètres pour la communication entre votre application et le service API.

Identifiant client :

Clé secrète :

[Accès à la documentation.](#)

3.b. Récupérer le jeton API Particulier

Une fois le mail de confirmation de l'habilitation reçu, vous pouvez récupérer le jeton API Particulier de la collectivité, en cliquant sur le lien transmis dans l'e-mail ou depuis [votre compte API Particulier](#) :

La nouvelle habilitation apparaît, cliquez sur "Utiliser le nouveau jeton"

Formulaire national de transmission du QF

HABILITATION ACTIVE

[Datapass n°39743](#)

Vous êtes contact technique

NOUVEAU JETON À UTILISER | Expire le : 14/08/2024

ID: e2evv0d83-xxxx-4x1b-a1b1xxxxxxxx1a8

Utiliser le nouveau jeton →

3.c. Mettre en place l'API Particulier pour mettre à jour les QF

- [Kit de mise en production API Particulier](#)
- **Doc de l'API Quotient familial :**
 - **Documentation métier :**
https://particulier.api.gouv.fr/catalogue/cnav/quotient_familial_v2
 - **Documentation technique :**
<https://particulier.api.gouv.fr/developpeurs/openapi#tag/Quotient-familial/paths/~1api~1v2~1compositi~1on-familiale-v2/get>

The screenshot shows the documentation for the 'Quotient familial MSA & CAF' API, labeled as 'NOUVELLE VERSION'. The main heading is 'Quotient familial MSA & CAF' with a sub-heading 'NOUVELLE VERSION'. Below this, there is a description: 'Quotient familial et composition de la famille d'un allocataire du régime agricole (régime général à venir)'. To the right of the description is the logo for 'ALLOCATIONS FAMILIALES' and 'Cnaf & Msa', with the text 'Fournisseur de la donnée'.

Below the description, there is a list of links: 'Périmètre de l'API', 'Modalités d'appel', 'Données distribuées', 'Q & R', and 'Conditions d'utilisation', each with a downward arrow.

The 'Périmètre' section is titled 'Particuliers concernés :'. It states: 'Cette API concerne les allocataires de la majorité des régimes : le régime agricole (MSA);'. Below this, it says 'À venir prochainement (T1 2024) et disponibles durant la transition dans l'ancienne API :'. A list of regimes follows: 'le régime général', 'les titulaires de l'éducation nationale', 'les retraités de la fonction publique d'État et des collectivités locales', and 'les régimes spéciaux suivants : artiste-auteur-compositeur, France Télécom, industries électriques et gazières, marin du commerce et pêche, mines (régime général), poste, RATP, SNCF, navigation intérieure en cas d'accord local et les pensions des autres régimes.'

The 'Cas d'usage' section is titled 'Cas d'usage' and lists 'Liste des cas d'usage où cette API est utile :'. It includes: 'Aides facultatives à la scolarité', 'Tarification cantine', 'Aides sociales des CCAS', 'Tarification des transports', and 'Portail famille des communes'.

At the bottom right, there is a section titled 'Spécifications de l'API'.

At the bottom left of the screenshot, there is a section titled 'Ne sont pas concernés par cette API, les bénéficiaires des régimes suivants :'. It lists: 'le régime des titulaires de l'Assemblée nationale et du Sénat' (marked with a red X) and 'le régime de la navigation intérieure sauf lorsqu'un accord local est passé, et que le régime est alors pris en compte par la CAF.' (marked with a red X).

Formulaire national QF Interface usager

The screenshot shows the user interface for the national QF form. At the top, it says 'Service de transmission administrative des données des particuliers' with links for 'Aide' and 'Conditions d'utilisation'. Below this is a yellow banner with the text: 'Votre collectivité a besoin de votre Quotient familial ou RFR pour calculer votre tarif social ? Utilisez ce service pour qu'elle puisse le collecter !'. Underneath, it says 'Transmettez vos données d'identité :'. There is a blue box with the heading 'Ce qui va se passer :'. Inside this box, it says 'Durant cette première étape, vos données d'identité vont être transmises de façon sécurisée à l'administration détentrice de votre quotient familial (La CAF ou la MSA)'. Below this is a button that says 'Transmettre mon identité avec FranceConnect'. Underneath the button is the text 'Qu'est-ce que FranceConnect ?'. Below this is a horizontal line with 'Ou' in the center. Underneath the line is the text 'Vous n'avez pas FranceConnect ?'. At the bottom is a button that says 'Renseigner vos données par vous-même'.

4. Rendre accessible le formulaire QF aux usagers finaux

4.a. Transmettre l'URL du formulaire

Pour que les usagers finaux complètent le formulaire, il faut leur transmettre le lien URL du formulaire de leur collectivité.

Mettez-l'URL à disposition des usagers finaux :

- **Sur les sites internet de la collectivité**
- **Par e-mail**
- **Au guichet** : En créant un QRcode imprimable.
Plus d'information page suivante.

Comment retrouver l'URL du formulaire dédié de la collectivité ?

Rendez-vous sur <https://quotient-familial.numerique.gouv.fr> sélectionnez votre collectivité dans le menu déroulant et récupérez l'URL du site et le QR code en bas de la page :

----- Ou -----

1- Le début de l'URL est identique :

<https://quotient-familial.numerique.gouv.fr/collectivites>

2. Ajouter à la fin le numéro de SIRET de la commune, retrouvable sur l'[Annuaire des entreprises](#) : Par exemple pour Paris 1er arrondissement :
<https://quotient-familial.numerique.gouv.fr/collectivites/21750001600019>

4.b. Proposer l'URL par QR Code

Pour permettre aux usagers finaux d'accéder à l'URL facilement, vous pouvez proposer un QR Code en guichet.

- Rendez-vous sur <https://quotient-familial.numerique.gouv.fr>
- Sélectionnez la collectivité dans le menu déroulant et récupérez l'URL du site et le QR code en bas de la page :

Retrouvez/partagez cette page :

Ce QR code et ce lien permettent d'accéder directement à cette page, c'est-à-dire au formulaire quotient-familial.numerique.gouv.fr de Hauteluçe (73).



Télécharger le QRCode

JPG - 480 x 480px

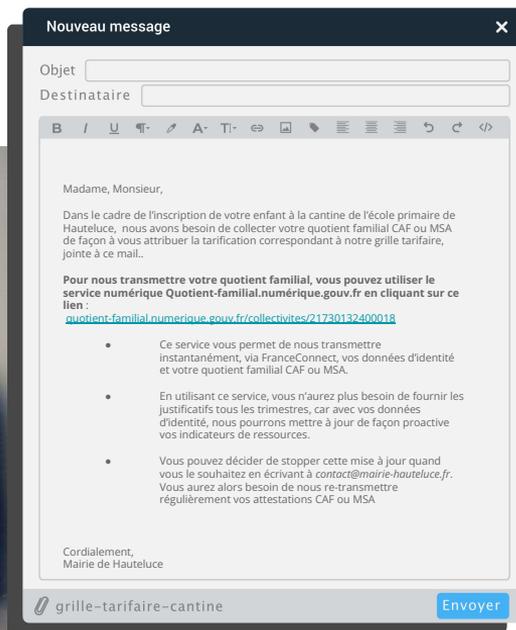


Lien du formulaire :

<https://quotient-familial.numerique.gouv.fr/collectivites/21730132400018>

4.c. Utiliser le kit de communication

Un kit avec des modèles et templates est disponible, ce kit est disponible sur [le site API Particulier](#).





5. Réconcilier les identités entre le formulaire QF et votre logiciel

5.a. Intégrer 2 façons de réconcilier les identités : Id interne ou données d'identité

Pour chaque télédossier Hubee, il est nécessaire pour votre logiciel de retrouver l'utilisateur correspondant. Pour ce faire, **deux options de réconciliation sont nécessaires** :

Option 1 : via un ID interne

En tant qu'éditeur vous pouvez passer un ID interne à l'intérieur de l'URL du formulaire QF sur laquelle l'utilisateur cliquera depuis son compte utilisateur.

Cet ID sera déposé dans le télédossier Hubee.

Cette option est à privilégier car elle assure une réconciliation directe avec votre logiciel.

[Plus d'informations page suivante](#) ↓

Option 2 : via les données d'identité

- Nom de l'utilisateur
- prénoms
- Sexe
- date de naissance et lieu de naissance
- identité des membres de la famille

Cette option est impérative pour identifier les utilisateurs qui utiliseront un autre parcours que le compte utilisateur de la collectivité (service-public.fr, code QR etc.)

5.b. Réconciliation via ID interne

Pour utiliser la première méthode de réconciliation via ID interne, il faudra fournir deux paramètres dans l'URL sur laquelle l'utilisateur cliquera pour rejoindre le formulaire, depuis votre logiciel :

Paramètre 1 : `external_id`

ID unique interne qui identifie l'utilisateur.

➔ Cet ID sera déposé dans le télédossier Hubee de l'utilisateur pour vous permettre la réconciliation.

Paramètre 2 : `redirect_uri`

URL de retour vers votre logiciel, qui sera proposée à l'utilisateur à la fin de sa démarche sur le formulaire QF.



6. Prolongement des accès : guide pour vos clients

6.a. Qu'est-ce que le prolongement d'accès sur API Particulier ?

Pour accéder au service du formulaire national de transmission du QF, vos collectivités clientes ont toutes complété une demande d'habilitation à l'API Particulier. Cette habilitation leur a donné un accès au service et aux données de Quotient familial de l'API Particulier. Ces habilitations n'ont pas de date de péremption, elles restent valides dans les conditions mentionnées dans le contrat.

En revanche, par souci de protection des données personnelles, tous les jetons techniques d'API Particulier expirent tous les 18 mois. Ceux-ci sont prolongés automatiquement dès que l'utilisateur confirme son besoin et ses coordonnées en complétant un formulaire de prolongement.

Cette vérification intervient tous les 18 mois, vos collectivités clientes ont donc besoin de compléter un formulaire (2 minutes) tous les 18 mois.

6.b. Que se passe-t'il si la prolongation n'est pas effectuée ?

Au bout de 18 mois, sans prolongation de la part de votre collectivité cliente, son habilitation est toujours valide MAIS son jeton technique API Particulier est coupé. Le jeton API Particulier de votre collectivité cliente n'est pas utile pour faire fonctionner le formulaire, en revanche, il vous est indispensable pour faire les mises à jour du quotient familial depuis votre logiciel.

Concrètement, cela signifie que :

- **le formulaire QF continue de fonctionner**
- **la mise à jour du QF depuis votre logiciel ne fonctionne plus**
- **la collectivité cliente doit au plus vite [prolonger le jeton expiré](#)**

6.c. Prolonger le jeton API Particulier (1/2)

Plusieurs mails de relance envoyés à la collectivité

À compter de 3 mois avant l'expiration du jeton, plusieurs e-mails sont envoyés par API Particulier à la collectivité (adresse expéditeur : support@particulier.api.gouv.fr).

En tant qu'éditeur et contact technique de l'habilitation, vous êtes en copie de ce mail.

✉ **Ces mails contiennent un lien vers le formulaire de renouvellement.**

⚠ **Seule la personne de la collectivité ayant effectuée la demande initiale peut demander un prolongement des accès.**

💡 **La collectivité cliente ne retrouve pas les e-mails et son accès a été coupé ou expire bientôt ?**

Pas de panique, elle peut prolonger son accès en se connectant par elle-même à son espace utilisateur API Particulier ([Consulter la FAQ](#)). Au niveau de son habilitation "Formulaire de transmission national du QF", le bouton "Prolonger le jeton" est visible si son accès arrive à expiration.



Vos informations

Habilitations API Particulier (1)

Habilitation	Jeton principal	Actions attendues	Page détaillée
Formulaire de transmission national du QF			
HABILITATION ACTIVE		NOUVEAU JETON À UTILISER Expire le : 02/06/2024	Prolonger le jeton →
Datapass n°300000		ID: b9922jdjce-4bf1-jaje3b-be19-430aa35e089b	
Vous êtes			

6.c. Prolonger le jeton API Particulier (2/2)

La collectivité complète le formulaire de prolongation

Le formulaire de prolongation permet au contact de la collectivité ayant fait la demande d'habilitation d'API Particulier d'indiquer si des changements sont intervenus depuis la demande :

-  **Si aucun changement n'est intervenu**, le jeton est prolongé automatiquement de 18 mois à la suite de l'envoi du formulaire de prolongation.
-  **Si des changements sont intervenus**, ce formulaire invite la collectivité à déposer rapidement une demande de modification de son habilitation. Cette demande sera traitée en priorité par les services instructeurs. Après validation, le jeton API Particulier est automatiquement prolongé de 18 mois.

 *Une fois la démarche terminée, en tant qu'éditeur, vous n'avez rien à faire car le jeton est prolongé, c'est-à-dire que vous n'avez pas de changement de jeton à effectuer dans le logiciel.*



7. Gestion du support des usagers finaux

7. API Particulier n'est pas en charge du support

API Particulier conserve, pendant 90 jours, deux informations permettant de s'assurer que les données complétées par l'utilisateur ont bien été récupérées par votre système d'information :

- l'identifiant de la démarche formulaire QF, identifiant transmis à l'utilisateur final au cours de sa démarche
- le statut du dossier, indiquant que les informations ont bien été reçues par votre système d'information.

⚠ Le formulaire QF n'a pas pour vocation de gérer le support des usagers finaux, les demandes qui pourraient nous être envoyées vous seront retransmises.